

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 31 octobre 2022 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : Mme Sandra Gillard, Présidente

Municipalité: Mme Nathalie Greiner, Syndique

M. Jean Claude Favre Mme Catherine Schiesser M. Philippe Michelet M. Damien Cuche

Bourse communale: M. Mathieu Rochat, Chef des finances

Commission des finances : M. Christian Marrel, Président

Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion Mme Hannah Grossenbacher

M. Daniele Annese

Préambule

Généralement, les premiers frimas de l'automne sont pour votre Commission des finances le signal que le moment d'étudier et d'analyser le budget communal pour l'année à venir approche.

Il n'en est pas allé autrement cette année, et en prévision de la séance de présentation, nous avons donc reçu de la part du Chef des finances les projets de préavis et de budget qui nous ont permis de nous préparer au mieux.

Quant au « Recueil des remarques », élément fort utile pour expliquer les principales variations du présent budget par rapport au précédent, il nous a été fourni le soir de la séance de présentation.

Déroulement de la séance

Après une brève introduction par notre Syndique Madame Nathalie Greiner, Monsieur Jean-Claude Favre, Municipal des finances, nous a présenté le préavis 13/2022 relatif au budget pour l'année 2023.



Encore une fois, la clarté du préavis « nouvelle formule » ainsi que celle des explications de M. Favre appuyé parfois par M. Rochat doivent être soulignées.

La séance s'est donc déroulée dans un esprit de totale transparence et la Commission des finances remercie tous les interlocuteurs pour la qualité du travail accompli.

Analyse des documents reçus

Préavis

Comme l'an dernier, le préavis sous revue fait clairement ressortir les éléments essentiels du budget 2023 (charges et produits par nature, investissements, autofinancement et endettement prévus).

Sa présentation clairement structurée aide donc chacun à se faire une bonne idée des enjeux auxquels notre Commune doit faire face et facilite par là-même le travail de la Commission des finances.

Budget

Comme mentionné dans le préavis, le budget a de nouveau été réalisé selon la méthode dite « base 0 » n'autorisant aucun report depuis l'exercice précédent.

Cette façon de faire rencontre une nouvelle fois l'approbation de votre Commission, car elle évite que des dépenses soient systématiquement portées au budget sans qu'une analyse attentive de leur pertinence et de leur utilité ne soit réalisée.

Recueil des remarques

Encore une fois, ce document prouve toute son utilité en mettant en évidence et en expliquant clairement certaines variations importantes de budget d'une année à l'autre.

Ces variations peuvent parfois être dues à des augmentations de dépenses nécessaires et indispensables, ou alors à des diminutions de recettes à attendre, mais aussi parfois simplement à des raisons purement comptables.

Séance de questions orales - Questions écrites

Comme l'an dernier, la tenue d'une séance supplémentaire de questions orales n'a pas été jugée nécessaire par votre Commission.

De même, nous n'avons pas adressé de questions écrites à la Municipalité.



Analyse budget / préavis

Revenus de fonctionnement

La crise du Covid-19 a fait place à celle liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine. Malgré cette nouvelle donne économique, la Municipalité anticipe de manière positive les produits par nature. Ces derniers ont été estimés en augmentation par rapport au budget 2022. En effet, les produits par nature augmentent de CHF 682'414.35 et les recettes épurées de CHF 1'032'930.-.

Une fois encore, la Municipalité, sur la base du constat d'une augmentation des revenus d'impôts non conjoncturels régulière depuis 2020, a évalué les recettes fiscales selon une moyenne pondérée sur trois ans. Cette méthode déjà utilisée pour le budget 2022 consiste à donner un poids plus important aux années 2020 et 2021. Ainsi, une pondération de 1 a été donnée à l'exercice N-3 (2019), une pondération de 2 à l'exercice N-2 (2020) et une pondération de 3 à l'exercice N-1 (2020). Les prévisions d'augmentation des produits d'impôts sont moins importantes que pour le budget 2022. Néanmoins, les recettes fiscales prévues évoluent à la hausse.

S'agissant des impôts conjoncturels (impôts dont la tendance n'est pas sujette à une tendance évolutive régulière) que sont les impôts sur les droits de mutation, impôt sur les successions et donations ainsi que les impôts sur les gains immobiliers, la méthode de la moyenne sans pondération des trois dernières années a été maintenue. Pour ces trois catégories d'impôts, l'évaluation est à la hausse. Hormis pour l'impôt sur les gains immobiliers qui devrait augmenter de CHF 61'500.-, aucune hausse significative n'est à relever.

S'agissant des autres revenus, notons une augmentation de CHF 71'700.- des revenus du patrimoine. Ce montant supplémentaire provient d'une adaptation du budget sur le revenu des locations de compteurs d'eau et d'électricité qui avait été sous-évalué dans les précédents exercices. De plus, à noter que les revenus d'intérêts prévus sur les montants dus par les contribuables ont été revus à la baisse pour un montant de CHF 41'500.-. Cela confirme la tendance déjà perçue que les citoyens de Belmont continuent de payer leurs impôts de manière plus rapide (cf. p. 3 du rapport de la Commission des finances sur les comptes communaux 2020).

Une fois encore, les prévisions budgétaires en matière d'impôts ne permettent pas de couvrir les charges estimées par notre Municipalité. Cependant, nous avons constaté ces dernières années que les impôts avaient tendance à dépasser les prévisions permettant à notre commune de terminer les exercices comptables avec un bénéfice conséquent. Tel sera vraisemblablement le cas pour 2022. Espérons que 2023 nous le démontrera encore une fois, à moins que la crise ukrainienne vienne impacter les revenus et la fortune des belmontais.



Dans ce contexte, nous rappelons à la Municipalité son annonce quant à une éventuelle réflexion en 2023 au sujet du taux d'impôts (cf les propos introductifs du préavis sur les comptes 2021).

Charges

Il convient de noter que cette année encore le budget présenté pour 2023 reste déficitaire malgré les résultats positifs de ces deux dernières années, cependant ce déficit est à la baisse. En effet, en 2023 le déficit budgétaire annoncé est de CHF 484'300.- alors qu'il était de CHF 928'600.- en 2022. Cette diminution du déficit apparaît alors même que les charges au budget 2023 sont plus élevée qu'au budget 2022 (+ CHF 238'114.35).

Comme indiqué dans le préavis, la CoFin a en effet pu observer que les éléments suivants ont notamment contribué à une hausse des charges :

- Augmentation des frais des autorités et personnel : cette augmentation est pour l'essentiel liée aux frais de l'Administration, dont le budget se voit augmenté de CHF 377'455.- en comparaison avec 2022. Comme indiqué par notre Syndique dans son message annexé au préavis, cette augmentation est pour l'essentiel liée aux frais de personnel qui augmentent en vue de la restructuration de l'administration communale et du nouveau règlement du personnel. L'augmentation du taux de fréquentation dans les structures pré- et parascolaires contribue également à cette hausse. En effet, l'augmentation du poste 511.0 pour l'UAPE est de CHF 231'920.- et est pour l'essentiel lié à des frais de personnel. Concernant les frais liés à l'administration, la CoFin note qu'elle et le Conseil Communal ont jusqu'à présent soutenu les réformes de l'administration proposées par la Municipalité, dont nous voyons aujourd'hui plus clairement, mais sans surprise, les implications financières. Il convient de rappeler que la restructuration vise notamment à assurer une administration dotée de l'expertise nécessaire pour exécuter les tâches communales et soutenir les Municipaux. Avec l'arrivée des partis dans notre commune, il faut par ailleurs rappeler qu'il sera encore moins garanti que nos élus disposent des connaissances techniques en lien avec les dicastères dont ils ont la responsabilité. Dès lors, pour la stabilité de notre commune, la CoFin estime raisonnable d'investir dans l'administration communale.
- Augmentation des frais liés à l'électricité : en vue de l'augmentation des tarifs de l'électricité et du climat géopolitique mondial, la Municipalité a opté pour une approche conservatrice en doublant le budget pour tous les frais d'électricité.



- Transports publics : il s'agit d'une charge non-maîtrisable pour la commune et dont le déficit augmente encore cette année (plus CHF 218'000.- pour 2023) en raison notamment de la hausse des frais d'électricité. Une augmentation de la cadence à certaines heures est également à noter pour Belmont-sur-Lausanne afin de couvrir les besoins de nos écoliers.
- Divers frais liés à l'entretiens de nos infrastructures et des amortissements.

Comme pour les années précédentes, le budget 2023 est accompagné d'un recueil des remarques détaillé qui facilite la compréhension des charges pour la commune.

Par ailleurs la CoFin salue la mise au budget du camp de l'UAPE dont les charges sont inférieures aux revenus (CHF 800.- vs CHF 6'000.-), pour un grand service rendu aux parents résidant dans la commune lors de la période estivale.

Dépenses d'investissements et besoins de liquidités

Pour rappel, le budget 2022 prévoyait des investissements de CHF 3'245'110.-, en hausse conséquente par rapport aux budgets 2021 et 2020. Le budget 2023 prévoit une baisse des investissements de CHF 1'171'110.- par rapport à 2022, pour atteindre CHF 2'074'000.00.-, dont CHF 1'000'000.- concerne le solde des travaux de réfection de la route Burenoz/Chaffeises. Ces travaux représentent à eux seuls un investissement de CHF 4'860'000.- sur les années 2021 à 2023. Le budget 2023 n'est que la continuité de ce préavis 04/2021.

Pour l'exercice à venir, nous observons une marge d'autofinancement de CHF 1'457'009.-contre CHF 821'654.- en 2022. L'autofinancement positif CHF 1'457'009.- attendu couvrira probablement les dépenses de fonctionnement et non les besoins en liquidité de la trésorerie d'un montant de CHF 2'074'000.-. Le budget 2023 établi par la Municipalité est déficitaire de CHF 484'300.-, comme le budget 2022 avec un déficit de CHF 928'600.-. À la clôture des livres de l'année 2022, la CoFin sera à même d'étudier la pertinence du déficit budgétaire 2022.

Selon le budget 2023, la Commune devra recourir à des fonds externes pour financer ses investissements, mais cela sous réserve que tous les montants indiqués dans le tableau d'investissement soient payés en 2023.

L'endettement prévu au 31.12.2022 est de CHF 25'670'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 28'465'000.- au 31.12.2021. Son évolution en 2023 devrait



permettre de le ramener à CHF 25'375'000.-, après amortissement financier de deux tranches d'emprunt, soit CHF 175'000.- avec le CS et CHF 120'000.- avec PostFinance.

La CoFin appelle la Municipalité à la prudence vis-à-vis de sa contrepartie Crédit Suisse (une dette initiale de 7 mios), avec un solde au 31.12.2022 de CHF 5.25 mios. Le Crédit Suisse est dans la tourmente suite à de nombreux scandales financiers et enregistre des pertes faramineuses en 2022. Nous encourageons la Municipalité à prendre des dispositions en cas de rupture de contrat si une liquidation du CS devait survenir. Aussi mince ce risque soit-il, la crise financière de 2008 nous rappelle que cela n'est pas impossible.

Considérations finales

Bien que l'incertitude quant à la durée et aux retombées économiques de la Covid-19 se sont atténuées, notre Municipalité a dû construire le budget 2023 en faisant un grand travail d'équilibriste, en tenant compte cette fois-ci des incertitudes liées au conflit qui oppose la Russie à l'Ukraine.

En effet, dans ce contexte déjà difficile, tant au niveau humanitaire qu'économique, l'inflation prend ses aises et rend la tâche plus difficile à l'élaboration de ce budget. Notre Municipalité s'est toutefois préparée à affronter une hausse substantielle de ses frais d'acquisition d'énergie.

Si la présentation du budget comporte une hausse des revenus prévisionnels de CHF 1'032'930.-, qui s'explique en grande partie par la hausse des revenus d'impôt budgétisé pour 2023 à CHF 625'850.-, notons que l'évolution des charges, elle aussi, suit la même tendance haussière pour l'exercice 2023 pour s'élever à CHF 442'575.-.

En tenant compte des investissements prévus pour l'année 2023 et de la marge d'autofinancement en amélioration par rapport au budget 2022, le présent budget affiche un déficit attendu de CHF 484'300.--. Pour rappel, le budget précédent annonçait un déficit de CHF 928'600.--.

En outre, sous réserve d'un résultat 2022 conforme aux prévisions, le déficit du budget 2023 pourra être absorbé par le compte Capital.

La Commission des finances remercie la Municipalité pour sa constante rigueur financière qui a permis jusqu'à ce jour de transformer les budgets déficitaires en résultats finaux positifs, et bien entendu de la bienveillance qu'elle apportera à l'évolution future de la situation financière de la Commune.

À cet effet, nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir compter sur les recettes complémentaires liées à la taxe de séjour en accueillant le nouvel hôtel pour les insectes.



Conclusions

Pour la Commission des finances :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 13/2022** et vous propose de les accepter sans modification.

Christian MARREL Président	
Hannah GROSSENBACHER	
Amélie RAMONI-PERRET	
Sakine UÇURUM PION	
Daniele ANNESE	

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 3 décembre 2022